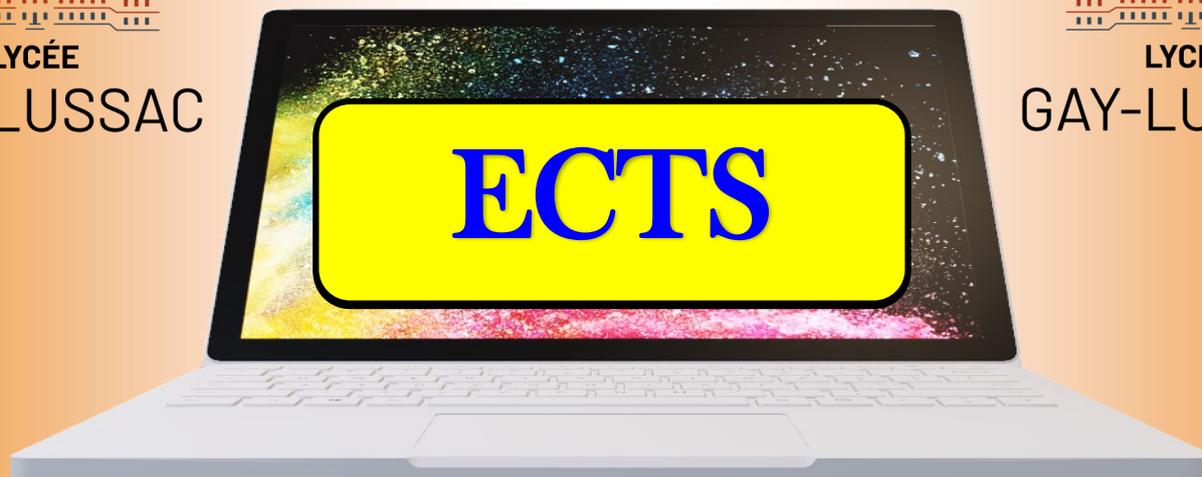




LYCÉE
GAY-LUSSAC



LYCÉE
GAY-LUSSAC



Mise à jour : mars 2024

European Credit Transfer and accumulation System

(Système Européen de Transfert et d'accumulation de Crédits)

Le décret n° 2007-692 du 3 mai 2007 a installé les CPGE dans la structuration L, M, D de notre système d'enseignement supérieur et par là dans l'espace européen d'enseignement supérieur, en prévoyant pour chacun des étudiants de CPGE l'attribution d'une attestation descriptive de son parcours de formation. Celle-ci mentionne un nombre de crédits européens permettant à chaque étudiant de faire valider et reconnaître son parcours par toute université ou tout autre type d'établissement d'enseignement supérieur européen. Cette validation et les modalités de poursuite d'études restent bien entendu du ressort des structures d'accueil. Pour les Grandes Écoles recrutant sur concours national, la question est réglée puisque le décret prévoit la validation automatique du parcours effectué en CPGE. Pour toute autre inflexion de parcours, la meilleure lisibilité des parcours antérieurs se devait être recherchée. (2007 ; extrait du message de l'Inspection Générale aux proviseurs, voir le texte complet et le texte du ministre).

- 1 crédit correspond à un volume de travail de 25 à 30 heures
- 60 crédits correspondent à 1 année d'études à plein temps
- deux années de CPGE correspondent donc à 120 crédits

Ces crédits sont délivrés chaque semestre, ils permettent sous certaines conditions (convention signée avec une université, ou validation par l'établissement d'accueil), l'équivalence avec deux années d'enseignement supérieur ; l'attestation de fin d'année fournie par le lycée comprend le détail des crédits par matière et par semestre, une mention par matière et par semestre, et une mention globale ; elle est signée par le chef d'établissement. La signification des mentions est :

- A** Très bien ;
- B** Bien ;
- C** Assez bien ;
- D** Convenable ;
- E** Passable ;
- F** Insuffisant (0 crédit)

La mention n'est pas en rapport direct avec le classement, par exemple quelqu'un qui perd beaucoup de places entre le premier et le second semestre, et qui reste bien classé peut très bien se voir attribuer C ou D ; de même quelqu'un qui progresse bien peut avoir un B ou C même s'il est assez mal classé. **Chaque cas est particulier !**

Avant les conseils de classe, chaque professeur remplit la colonne correspondant à sa matière et adresse le fichier au coordonnateur de la filière qui transmet l'ensemble à l'administration, la mention globale est quant à elle proposée au dernier conseil de 2ème année.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Gay Lussac 12 Bd Georges Périn
Limoges 87000 LIMOGES
Tel : 05 55 79 70 01
Académie de Limoges

<http://www.lyc-gaylussac.ac-limoges.fr/>

Secrétariat CPGE :

cpge.0870015u@ac-limoges.fr

05 55 79 33 23

CPE - CPGE :

fabrice.varieras@ac-limoges.fr

05 55 79 06 86